



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE

AVIS PUBLIC

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026

Conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par la présente donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Ville de Barkmere :

Que le rôle général de perception pour l'année 2026 est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 29^e jour du mois de janvier 2026.

Martin Paul Gélinas
Directeur général et greffier-trésorier

PROVINCE OF QUEBEC
RCM DES LAURENTIDES
TOWN OF BARKMERE



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

TO TOWN OF BARKMERE RATEPAYERS

PUBLIC NOTICE

GENERAL COLLECTION ROLL FOR 2026

In accordance with article 503 of the *Cities and Towns Act*, a public notice is hereby given by the undersigned, Clerk-treasurer of the Town of Barkmere,

THAT the general collection roll for 2026 is deposited at her office and that the tax accounts shall be sent within the allotted time.

GIVEN AT Barkmere, Québec, this 29th day of January 2026.

Martin Paul Gélinas
Director General and Clerk-Treasurer

Certificat de publication d'un avis public

Je, Martin Paul Gélinas, greffier-trésorier de la Ville de Barkmere, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant l'entrée en vigueur **du présent règlement 296** en en affichant une copie sous forme prescrite par le règlement 247 concernant *la publications des avis municipaux de la ville de Barkmere* sur le site internet www.barkmere.ca suivi d'une signification de cet affichage par courriel à toutes les adresses de la banque d'adresses de courriel de la ville de Barkmere.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 20^e jour du mois de janvier 2026.



Me Martin Paul Gélinas
Directeur général et greffier-trésorier